AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1418
FR0000072373-FS0687

13 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EGIDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2023, la société par actions simplifiée Pléiade Ventures (29 rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE[1] et détenir 995 000 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 7,48% du capital et 7,45% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE[3].

[1] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 2 septembre 2022.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 303 116 actions représentant 13 359 173 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société EGIDE du 5 septembre 2023.